

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 28 novembre 2022

L'an deux mil vingt deux, le 28 novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

Présents : M. Xavier DIOT, Alison MCDONAGH, Daniel DIOT, Laurent CLÉMENT, Viviane BOIREAU, Annick BIGUET, Armelle HATRY-CHATELAIN, Nathalie AUGAS, Jacky CHARRUAULT, Bernard TEILLET, Evelyne JATIAULT

Est désigné secrétaire de séance : Mme Nathalie AUGAS

Date de convocation : 21 novembre 2022	Nombre de conseillers municipaux :
Date d'affichage : 21 novembre 2022	- en exercice : 11
	- présents : 11
	- votants : 11

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 10 octobre 2022.

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal.

Ordre du jour

1. Mécénat Sorégies : illuminations de fin d'année
2. Décision modificative budget commune : investissement voirie
3. Règlement des salles communales
4. Sécurisation de la place du 1^{er} juin : demande de subventions
5. Matériel scénique de la salle socio-culturelle du Paradis : demande de subventions
6. Plan d'eau : devis de l'entreprise Giraudeau concernant l'évacuation des eaux pluviales
7. Révision des tarifs communaux
8. Grange du Paradis : étude du nouveau devis de l'entreprise Massé

Questions diverses :

- Courrier d'un habitant
- Simer
- Sorégies
- Signalétique
- PLUI
- Grange du Paradis

DELIBERATION 2022-45 : Mécénat Sorégies : illuminations de fin d'année

Depuis quelques années, la Sorégies propose une action de mécénat auprès des communes ayant confié la pose et la dépose des illuminations de Noël à titre gracieux.

La commune de Saint Martin L'Ars bénéficiant de ce service, il est proposé un avenant à la convention de mécénat. Pour rappel, la convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature et pourra faire l'objet d'un renouvellement à date anniversaire par un avenant précisant expressément la valorisation pour le mécène du don.

Le présent avenant a pour objet de préciser le montant du don pour la campagne 2022 de pose et dépose des guirlandes lumineuses pour la période de fin d'année. La contribution est évaluée à la somme de 2 579.00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité:

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mécénat pour l'année 2022

DELIBERATION 2022-46 : Décision modificative budget commune : investissement voirie

Lors de la constitution du budget, il avait été décidé de faire des travaux de voirie en investissement pour un montant de 24 297.00€.

Il y avait un reliquat de facture de l'année 2021 pour un montant de 9 296.11.

Les travaux prévus pour l'année 2022 ont été exécutés par l'entreprise Barré pour un montant total de 15 744.42€ TTC.

Afin de pouvoir s'acquitter de cette facture, il convient de faire une décision modificative comme suit :

Op 139 (voirie) : + 743.53€

Op 115 (acquisition de matériel) : - 743.53€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- l'opération proposée

Op 139 (voirie) : + 743.53€

Op 115 (acquisition de matériel) : - 743.53€

DELIBERATION 2022-47 : Règlement des salles communales

Monsieur le Maire propose un nouveau règlement pour la mise à disposition des salles communales.

Il est précisé que les tarifs « commune » sont proposés aux habitants de la commune et aux administrés qui s'acquittent d'une taxe sur la commune.

Le règlement devra être automatiquement signé au moment de la réservation. Tout contractant devra être présent dans la salle lors de la location. Deux cautions seront demandées sous format sepa (prélèvement automatique); une caution pour le ménage si le locataire ne rend pas la salle dans l'état où il l'a prise et une caution en cas de dégradation de la salle, de ses abords et/ou du matériel mis à disposition. Le prélèvement sera automatique après constat par photographie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** :

à l'unanimité

- **de modifier** le règlement des salles communales
- **d'instaurer** une caution ménage sous mandat sepa et un forfait ménage à hauteur de 80€

par vote : 8 pour (Nathalie AUGAS, Evelyne JATIAULT, Laurent CLEMENT, Bernard TEILLET, Daniel DIOT, Annick BIGUET, Armelle HATRY-CHATELAIN, Jacky CHARRAULT),

1 contre (Xavier DIOT),

2 abstentions (Alison McDONAGH, Viviane BOIREAU)

- **d'instaurer** une caution sous mandat sepa en cas de dégradation des locaux et/ou du matériels et des abords à hauteur de 1 000€

DELIBERATION 2022-48 : Sécurisation de la place du 1^{er} juin : demande de subventions

Monsieur le Maire propose pour le programme investissement 2023 de revoir l'accès et la sécurisation de la place du 1^{er} juin. Il s'agirait de revoir le revêtement, d'identifier un marquage au sol pour le parking et un léger embellissement autour avec des ornements floraux et une rénovation des anciennes barrières à bestiaux.

Monsieur le Maire précise que des subventions peuvent être allouées.

Mme Armelle HATRY-CHATELAIN souhaiterait faire intervenir une entreprise spécialisée dans l'aménagement des espaces publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité:

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à demander une subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre de la DETR
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à demander une subvention auprès du département dans la cadre de Activ 3
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à demander une subvention auprès de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe dans le cadre du fond de concours aux communes

DELIBERATION 2022-49 : Matériel scénique de la salle socio-culturelle du Paradis : demande de subvention

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que la salle socio-culturelle « La Grange du Paradis » devrait être dotée d'un équipement scénique. Un podium de 50m² est parfaitement adapté aux besoins du public dans cette salle.

Deux entreprises ont été contactées et ont proposé un devis :

- Pro-mob (59588 Mouvaux): 13 268.00€ HT soit 15 921.60€ TTC
- DMC Direct (30210 Castillon du Gard): 17 420.15€ HT soit 20 904.18€ TTC

Pour le financement de cette scène, il propose de déposer un dossier dans le cadre du programme Leader, fond européen qui vise à soutenir des projets en zone rurale.

Le plan de financement serait le suivant :

Leader (80% du HT) :	10 614.40 €
Commune (20%) :	2 653.60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité:

- **D'accepter** le devis de l'entreprise Pro-mod pour un montant de 13 268.00€ HT soit 15 921.60€ TTC
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier et solliciter une subvention dans le cadre du programme Leader

DELIBERATION 2022-50 : Plan d'eau : devis de l'entreprise Giraudeau concernant l'évacuation des eaux pluviales

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil qu'il y a une nécessité à modifier le réseau des eaux pluviales provenant de la salle polyvalente, de la mairie, de la cour de la mairie et d'une partie

de la rue du Plan d'eau. Ces eaux pluviales sont acheminées dans le réseau d'assainissement, ce qui n'est pas conforme.

L'entreprise Giraudeau a proposé un devis pour la modification de ces eaux pluviales qui seront dirigées vers le plan d'eau.

Le montant des travaux s'élève à 8 152.00€ HT soit 9 782.40€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité:

- **d'accepter** le devis proposé par l'entreprise Giraudeau pour un montant de 8 152.00€ HT soit 9 782.40€ TTC.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis

DELIBERATION 2022-51 : Révision des tarifs communaux

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs communaux pour l'année 2023. Il rappelle les tarifs pratiqués pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité:

- **d'établir** les tarifs communaux comme suit :

Objet	Tarif 2023
Location grande salle polyvalente Commune Hors commune Forfait ménage Association communale Consommation elec/gaz	170€ le week end 90€ la journée 220€ le week end 120€ la journée 80€ Gratuit Tarifs Sorégies en vigueur
Location petite salle polyvalente Commune Hors commune Forfait ménage Association communale Consommation elec/gaz	100€ le week end 60€ la journée sans la cuisine 80€ la journée avec la cuisine 150€ le week end 80€ la journée sans la cuisine 100€ la journée avec la cuisine 80€ Gratuit Tarifs Sorégies en vigueur
Ensemble des salles polyvalentes Commune Hors commune Forfait ménage Association communale Consommation elec/gaz	200€ le week end 250€ le week end 80€ Gratuit Tarifs Sorégies en vigueur
Location salle des associations Commune Consommation elec/gaz	(uniquement pour les habitants de la commune) 100€ le week end 80€ la journée Tarifs Sorégies en vigueur
Cimetière Concession (50 ans) Cave urne (50 ans)	150€ 250€

Assainissement	taxe part fixe	30€
	taxe part variable	1€/m ³ d'eau usée
	raccordement	500€
Photocopies A4-A3	Noir et blanc	0.30€
	Couleur	0.30€

Par vote pour ne pas augmenter les tarifs de l'assainissement:

8 pour (Alison McDONAGH, Nathalie AUGAS, Evelyne JATIAULT, Laurent CLEMENT, Bernard TEILLET, Daniel DIOT, Annick BIGUET, Armelle HATRY-CHATELAIN)

1 contre (Viviane BOIREAU)

2 abstentions (Xavier DIOT, Jacky CHARRUAULT)

Il est rappelé que dans le cadre du nouveau règlement de location des salles communales une caution pour le ménage de 80€ et une caution pour les dégradations matériels, salle et les abords de 1000€ vont être appliquées.

8. Grange du Paradis : étude du nouveau devis de l'entreprise Massé

Il a été convenu avec l'entrepreneur que le devis signé en octobre 2020 soit toujours d'actualité. Le montant des travaux s'élève à 6 111.00€ HT soit 7 333.20€ TTC.

Les travaux devraient commencer mi-décembre 2022.

Questions diverses :

- Courrier d'un habitant

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu en mairie concernant le problème de vitesse à l'entrée du bourg sur la RD741. Il précise que d'autres riverains l'ont contacté à ce sujet.

Il prendra contact auprès des services voirie du Conseil Départemental pour étudier les solutions possibles afin de réduire la vitesse le long de la traversée du bourg.

Il tient à rappeler qu'il a déjà alerté ces services pour tous les problèmes liés à la vitesse dans le bourg.

Il évoque les solutions qui pourraient être mises en place : deux stop ou des feux passant au rouge si la vitesse de l'usager est trop élevée.

- Simer

Monsieur le Maire donne le compte rendu de la réunion qui a eu lieu au sein de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

- Sorégies

Mme Alison McDONAGH fait le résumé de la visio conférence organisée par la Sorégies concernant la gestion du risque de délestage pour la période hivernale.

- Signalétique

Mme Alison McDONAGH explique qu'il est nécessaire de remplacer et d'ajouter des panneaux à certains hameaux de la commune. Des devis ont été sollicités.

Il est demandé à la commission voirie de les étudier et de revoir sur le terrain les oublis éventuels avant commande.

- PLUI

Monsieur le Maire informe de l'avancée du PLUI. Il y a des documents à consulter et à vérifier avant le 12 décembre.

Fin de la séance : 23h30

La secrétaire de séance

Le Maire